



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-255

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

84_Rectorat_Rectorat de l'académie de Grenoble /

84-2024-08-30-00019 - Arrêté rectoral n°

DECPÔLECONCOURS/XIII/24/188 du 30 aout 2024 portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs^{??}de recherche, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique),^{??}emploi-type "chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures", ouvert au titre de l'affectataire "rectorat de Grenoble", session de 2024. (2 pages)

Page 3

84-2024-08-30-00018 - Arrêté rectoral n°

DECPÔLECONCOURS/XIII/24/189 du 30 aout 2024 portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type "administrateur-riche des systèmes et réseaux", ouvert au titre de l'affectataire "rectorat de Grenoble", session de 2024. (2 pages)

Page 5

DEC pôle concours

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/188

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04 76 74 70 09

Mél : dec.concours-itrf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/188 du 30 août 2024

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, session 2024

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, au titre de l'année 2024 :

Madame BALLEYDIER Catherine, igr, présidente, Institut national polytechnique Dsi, Grenoble.

Monsieur LAUBIE Marc, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Rectorat, Grenoble.

Monsieur BOUCHE Francis, igr, expert, Rectorat, Clermont-Ferrand.

Madame GAUTHIER Isabelle, igr, Rectorat, Lyon-7ème.

Monsieur PELAIC Eddy, igr, Rectorat, Grenoble.

Madame JOUBERT Isabelle, igr, suppléante, Rectorat, Grenoble.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Grenoble , le 30 août 2024

Hélène Insel

DEC pôle concours

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/189

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04 76 74 70 09

Mél : dec.concours-itrf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/189 du 30 août 2024

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice systèmes et réseaux, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, session 2024

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice systèmes et réseaux, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, au titre de l'année 2024 :

Madame BALLEYDIER Catherine, igr, présidente, Institut national polytechnique Dsi, Grenoble.

Monsieur LAUBIE Marc, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Rectorat, Grenoble.

Monsieur BOUCHE Francis, igr, expert, Rectorat, Clermont-Ferrand.

Madame GAUTHIER Isabelle, igr, Rectorat, Lyon-7ème.

Monsieur PELAIC Eddy, igr, Rectorat, Grenoble.

Madame JOUBERT Isabelle, igr, suppléante, Rectorat, Grenoble.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Grenoble , le 30 août 2024

Hélène Insel